



Art.4- Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Par.20- Dépenses de fonction

1er avril au 30 juin 2020

Nom de la personne	Fonction de la personne	Description	Date	Coût

**i** Informations complémentaires :  
Aucune dépense pour la période du 1er avril au 30 juin 2020.